

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 6 mai 2025

Présent(e)s : Joris HURIOT, Francis GUILLET, Gérard VOIRIN, Bruno HURIOT, Jérémy VALANCE, Edouard MAILLARD, Christine MARCHAL LABAYE, Mathilde BERTRAND, Janine TRELAT, Silvia ROPA

Excusés : Dominique THOMAS (pouvoir à Janine TRELAT), Magali GRANGY (pouvoir à Joris HURIOT), Christelle LOMBARD

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 mars 2025

Unanimité

2. Compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du conseil municipal (délibération n°20/2020 du 08/06/2020)

Unanimité

3. Votation citoyenne – Suite du projet d'aménagement d'un pôle loisirs et sportif de plein-air, route d'Epinal

Monsieur le Maire expose les résultats de la votation citoyenne du dimanche 27 avril 2025, dont la question était la suivante : pour ou contre l'aménagement d'un pôle loisirs et sportifs de plein-air, route d'Epinal :

- Inscrits : 533
- Votants : 197
- Blancs : 1
- Nuls : 0
- Exprimés : 196
- POUR : 164, soit 84 %
- CONTRE : 32, soit 16 %

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le coût direct de cette démarche démocratique s'élève à 219,42 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces résultats. Le projet d'aménagement d'un pôle loisirs et sportifs de plein-air, route d'Epinal peut donc se poursuivre.

Unanimité

4. Suppression d'une régie « photocopies » et création d'une régie « produits divers »

Monsieur le Maire indique que pour faciliter l'administration locale, il y a un intérêt à supprimer la régie « photocopies » pour en créer une nouvelle « produits divers » permettant d'intégrer l'encaissement, exceptionnel, des prestations garderie et restauration scolaire.

Les prix des photocopies restent inchangés, soient : 0,30 € pour une page A4 en noir et blanc et 1,00 € pour une page A4 en couleur.

Unanimité

5. Contrat PEC – Parcours Emploi Compétences

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 mars dernier concernant la création d'un poste « parcours emploi compétences » (PEC). Les modalités ont évolué et il convient de délibérer, à nouveau, sur ce contrat qui sera conclu pour une durée de 6 mois à destination du service technique communal et pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Le contrat prendra effet à compter du 26 mai 2025. Le renouvellement de ce contrat sera possible par Monsieur le Maire ou son représentant.

Unanimité

6. Société SPL-XDEMAT – Répartition du capital social

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle répartition du capital social qui comprend 12 838 actions.

Unanimité

7. Projet de réouverture de la Ligne ferroviaire « Nancy-Contrexéville » dite ligne 14

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet régional de réouverture de la ligne ferroviaire « Nancy – Contrexéville » dite ligne 14. Les éléments soulevés sont :

- Passage à niveau route de Ravenel : maintien de la situation actuelle de traversée avec modification de la protection en type SAL4 (quatre demi-barrières) et adaptation à la transition souple des modes doux (piétons, vélos, PMR) : trottoirs de 1,2m de part et d'autre en continuité de la transition plate au droit de la voie ferrée.
- Pont de la rue Stanislas : étant donné l'état de dégradation de l'ouvrage, il est prévu de réhabiliter l'ouvrage pendant les travaux de la ligne 14 afin d'éviter tout impact futur

sur les circulations ferroviaires. Le financement de ces travaux sera effectué dans le cadre de la concession.

Unanimité

8. Bourses au permis de conduire 2025

Monsieur le Maire indique que pour cette troisième année du dispositif de « bourse au permis de conduire » que cinq dossiers ont été officiellement déposés au secrétariat de Mairie.

Il est proposé de valider ces cinq dossiers à savoir : Lylou MEINSER, Maxence GIRON, Sacha VOIRIN, Noémie CLADIDIER, Jules PETITJEAN.

Unanimité

9. Labellisation « ARBRES REMARQUABLES »

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la possibilité de candidater au label « ARBRES Remarquables » pour marquer l'engagement de la collectivité en faveur du patrimoine arboré de l'île. Il propose le dépôt d'un dossier de candidature.

Unanimité

10. Dispositif ERRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l' « Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
- La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;

- La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Le Conseil Municipal propose Mathilde BERTRAND.

Unanimité

11. Point supplémentaire : Mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle communale en période de campagne électorale des élections municipales 2026

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales de 2026, les différentes listes peuvent être amenées à demander la mise à disposition gracieuse d'une salle communale.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition, gracieusement, au cours de la campagne électorale, une salle communale dans les conditions suivantes :

- 1 réunion publique par liste ;
- 5 réunions de travail « non-publiques » par liste.

Unanimité

12. Point supplémentaire : Vote de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		8 600,00
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		8 600,00
R 75888 : Autres produits divers de gestion courante		8 600,00
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante		8 600,00

Unanimité

Informations diverses :

- Situation environnementale aux Fours à Chaux : l'ADEME a été saisie pour une mise en sécurité de ce site à responsable défaillant.

- Procédure de classement de la Basilique Saint Pierre Fourier : l'édifice est aujourd'hui inscrit au titre des Monuments Historiques. Un classement peut être envisagé. Un courrier d'intention sera envoyé aux services de la DRAC Grand Est.
- Police pluri-communale : la réflexion sur le projet avance très concrètement avec la ville de Mirecourt. Une mise en place pourrait intervenir dans le courant de cet été 2025.
- Budget participatif - Édition 2025 :
Pour cette deuxième édition, un projet citoyen est proposé par Bérengère LONGPRE : ZERO MÉGOTS A MATTAINCOURT avec : cendriers de poches à distribuer sur des événements et/ou aux intéressés, un cendrier pédagogique mobile, campagne de publicité (flyers et affiches).
Budget total estimé : 900 € HT. Le vote se déroulera la semaine du 2 juin 2025 aux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie.
- Formation aux gestes qui sauvent : les agents de la collectivité et des élèves élémentaires de l'école primaire ont, récemment, été initiés aux gestes qui sauvent par le centre d'incendie et de secours de Mirecourt.
- Anciennes tables de la salle polyvalente : il est proposé de vendre ces tables, en l'état et aux mattaincurtiens (exceptés les élus municipaux), au prix de 10,00 € la table.